

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

### LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, DÉCISIONS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

PARAISANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOMÉ

#### ABONNEMENTS

Togo, France et autres Pays d'expression Française ..	1 an	6 mois
Ordinaire .....	1.300 frs	800 frs
Avion .....	3.300 frs	1.700 frs
Etranger .....	1 an	6 mois
Ordinaire .....	1.600 frs	900 frs
Avion .....	3.750 frs	2.300 frs
Au comptant à l'imprimerie : .....	75 frs	
Prix du numéro .....	Par porteur ou par poste :	
Togo, France et autres Pays d'expression française .....	90 frs	
Etranger : Port en sus.		

#### ABONNEMENTS ET ANNONCES

Pour les abonnements et annonces, s'adresser à l'EDITOGO B.P. 891  
Téléphone : 37-18 — LOME.

Ils commencent par le premier numéro d'un mois et se terminent par le dernier numéro d'un des quatre trimestres.  
Les abonnements et annonces sont payables d'avance.

#### ANNONCES ET AVIS DIVERS

La ligne .....	80 frs
minimum .....	250 frs
Chaque annonce répétée : moitié prix :	
minimum .....	250 frs
Direction, Rédaction et Administration :	
Cabinet du Président de la République	
Téléphone : 27-01 — LOME	

#### SOMMAIRE

#### ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

##### DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

##### PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

1965

28 avril — Arrêté n° 69/PR/INT fixant le nombre des conseillers de circonscription à élire dans chaque circonscription du territoire .... 1

##### MINISTERE DE L'INTERIEUR

1965

28 avril — Arrêté n° 24/INT modifiant l'arrêté n° 37/INT du 22 avril 1963 et fixant la liste des bureaux de vote pour les élections municipales et des conseils de circonscription du 27 juin 1965 ..... 2

#### ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

##### DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

##### PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

ARRÈTE N° 69-PR-INT. du 28 avril 1965 fixant le nombre des conseillers de circonscription à élire dans chaque circonscription du Territoire.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la constitution du 5 mai 1963 ;

Vu la loi 64-12 du 11 juillet 1964 portant réorganisation des conseils de circonscription ;

Vu le décret n° 65-71 du 23 avril 1965 relatif à l'organisation des élections municipales et des conseils de circonscription et fixant la date de ces élections ;

Vu les chiffres des populations communiqués par le service de la statistique générale.

#### ARRÈTE :

Article premier — Le nombre des conseillers de circonscription à élire lors du scrutin du 27 juin 1965 est fixé comme suit pour chacune des circonscriptions ci-après :

LOME . . . . .	18	BASSARI. . . . .	22
ANECHO . . . . .	30	BAFILO. . . . .	10
TABLIGBO . . . . .	18	LAMA-KARA. . . . .	22
TSEVIE . . . . .	30	PAGOUDA. . . . .	14
NUATJA . . . . .	18	NIAMTOUGOU. . . . .	14
ATAKPAME . . . . .	26	KANDE. . . . .	14
AKPOSSO. . . . .	26	MANGO. . . . .	18
KLOUTO . . . . .	30	DAPANGO. . . . .	30
SOKODE. . . . .	26		

Art. 2 — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République togolaise, et vu l'urgence, diffusé par voie de presse, de radio et d'affichage.

Lomé, le 28 avril 1965

N. Grunitzky

## MINISTERE DE L'INTERIEUR

*ARRÈTE N° 24-INT. du 28-4-65 modifiant l'arrêté n° 37-INT. du 22 avril 1963 et fixant la liste des bureaux de vote pour les élections municipales et des conseils de circonscription du 27 juin 1965.*

### LE MINISTRE DE L'INTERIEUR,

Vu le décret 60-73 du 9/septembre 1960 portant réorganisation du ministère de l'intérieur ;

Vu la loi 64-12 du 11 juillet 1964 portant réorganisation des conseils de circonscription ;

Vu la loi 59-47 du 5 juin 1959 relative à l'organisation municipale et les textes qui l'ont modifiée ;

Vu le décret 65-7 du 23 avril 1965 relatif à l'organisation des élections municipales et des conseils de circonscription ensemble l'arrêté n° 20-INT du 24 avril 1965 convoquant le collège électoral pour le dimanche 27 juin 1965 ;

Vu l'arrêté n° 37-INT du 22 avril 1963 portant création de bureaux de vote dans les circonscriptions et communes ;

Sur proposition des chefs de circonscription intéressés,

### ARRÈTE :

Article premier — La liste des bureaux de vote et leur ressort pour les élections municipales et des conseils de circonscription du dimanche 27 juin 1965 demeurent tels qu'ils ont été fixés par l'arrêté n° 37-INT. du 22 avril 1963 intervenu à l'occasion du Référendum, et des élections présidentielle, et législative du 5 mai 1963 sous réserve des modifications apportées par le présent arrêté.

Art. 2 — L'arrêté n° 37-INT. du 22 avril 1963 portant création de bureaux de vote est modifié comme suit pour les circonscriptions et communes ci-après :

### COMMUNE DE LOME

#### Première Section

Bureaux	Emplacements	Ressort
Bureau n° 1 A	Ecole Sanoussi	quart. n° 7 (Ilots 2 à 7)
Bureau n° 1 B	Ecole Sanoussi	quart. n° 7 (Ilots 8 à 12)
Bureau n° 2 A	Ecole M. Moutet	quart. n° 4 (Ilots 1,10 à 24)
Bureau n° 2 B	Ecole M. Moutet	quart. n° 4 (Ilots 33 à 37)
Bureau n° 3 A	Ecole Evang.	quart. n° 5 (Ilots 13 à 18)
Bureau n° 3 B	25, rue Alsace Lor. Ecole Evang.	quart. n° 5 (Ilots 25 à 32)
Bureau n° 4 A	25, rue Alsace Lor. Ecole de la Cathé.	quart. nos 1 et 2 (Ilots 38 à 48)
Bureau n° 4 B	Ecole de la Cathé.	quart. nos 1 et 2 (Ilots 49 à 72)

#### Deuxième Section

Bureau n° 5 A	Ecole de la Poudrière	quart. n° 3 (Ilots 1 à 28)
Bureau n° 5 B	Ecole de la Poudrière	quart. n° 3 (Ilots 29 à 37)
Bureau n° 6 A	Ecole des Sœurs	quart. n° 6 ouest (Ilots 38 à 42, 48 à 52,64 et 55) carte nos 1 à 700
Bureau n° 6 B	Ecole des Sœurs	quart. n° 6 ouest (Ilots 38 à 42,48 à 52,64 et 65) carte nos 701 à 1240
Bureau n° 7 A	Hôtel Bon Sama.	quart. n° 6 est (Ilots 43 à 47,53 à 57)

Bureaux	Emplacements	Ressort
Bureau n° 7 B	Hôtel Bon Sama.	quart. n° 6 est (Ilots 58 à 63,66 à 69)
Bureau n° 8 A	Maison T. Alex.	quart. Kpéhénou (Ilots 80 à 98) carte nos 1 à 700
Bureau n° 8 B	Maison T. Alex.	quart. Kpéhénou Cocoteraie de Souza (Ilots 99)
Bureau n° 8 C	Maison T. Alex.	quart. Kpéhénou (Ilots 80 à 98) carte n° 701 à 1213
Bureau n° 9 A	Ecole St. Augustin	quart. n° 10 sud (Ilots 70 à 75)
Bureau n° 9 B	Ecole St. Augustin	quart. n° 10 nord (Ilots 76 à 79)

#### Troisième Section

Bureau n° 10 A	Coll. N.D. des Ap.	quart. Doulassamé ouest (Ilots 1 à 7)
Bureau n° 10 B	Coll. N.D. des Ap.	quart. Doulassamé Est (Ilots 8 à 14)
Bureau n° 10 C	Coll. N.D. des Ap.	quart. Doulassamé Est (Ilots 15 à 23)
Bureau n° 11	Dispens. d'Amoutivé	quart. Amoutivé sud (Ilots 24 à 29,42 à 44)
Bureau n° 12 A	Ecole Félicio de Souza	quartier Amoutivé nord (Ilots 30 à 36)
Bureau n° 12 B	Ecole Félicio de Souza	quartier Amoutivé nord (Ilots 37 à 41,69 à 71)
Bureau n° 13	Ecole Evangélique de Rue René Caillé	quartier Lom-Navá sud (Ilots 45 à 51)
Bureau n° 14 A	Ecole Catholique de Bassadji	quartier Lom-Navá nord (Ilots 52,54,57 à 67)
Bureau n° 14 B	Ecole Catholique de Bassadji	quartier Lom-Navá sud (Ilots 53,55,56,72 à 85)
Bureau n° 14 C	Ecole Catholique de Bassadji	quartier Lom-Navá nord (Ilots 68,86 à 98)

#### Quatrième Section

Bureau n° 15 A	Lycée Bonnecarrère	quart. n° 9 ouest (Ilots 1 et 2,5 et 6)
Bureau n° 15 B	Lycée Bonnecarrère	quart. n° 9 ouest (Ilots 7 à 14)
Bureau n° 16 A	Ecole Bobakar	quart. n° 9 est (Ilots 3 et 4,15 à 19)
Bureau n° 16 B	Ecole Boubakar	quart. n° 9 est (Ilots 43 à 49)
Bureau n° 17 A	Ecole Evang. de Hanoukporé	quart. Zongo sud (Ilots 20 à 30)
Bureau n° 17 B	Ecole Evang. de Hanoukporé	quart. Zongo nord (Ilots 31 à 42)
Bureau n° 18	Ecole du Camp	Camp de la gendarmerie mobile (Ilots 50 à 57,22 à 26 de la 5e circonscription)

#### Cinquième Section

Bureau n° 19 A	Ecole des Etoiles	quart. n° 8 (Ilots 1 à 10)
Bureau n° 19 B	Ecole des Etoiles	quart. n° 8 (Ilots 11 à 17)
Bureau n° 20 A	Ecole Méth. de Hanoukporé	quart. Hanoukporé est (Ilots 18 à 21,27 à 34)
Bureau n° 20 B	Ecole Méth. de Hanoukporé	quart. Hanoukporé ouest (Ilots 35 à 42)
Bureau n° 21 A	Ecole St. Antoine de Padoue	quart. n° 1 bis Est (Ilots 43 à 50)
Bureau n° 21 B	Ecole St. Antoine de Padoue	quart. n° 1 bis est (Ilots 51 à 59)
Bureau n° 22 A	Ecole officielle de Nyékonaakpoé	quart. n° 1 bis ouest (Ilots 60 à 65)
Bureau n° 22 B	Ecole officielle de Nyékonaakpoé	quart. n° 1 bis ouest (Ilots 66 à 75)

Bureaux	Emplacements	Ressort
<i>Sixième Section</i>		
Bureau n° 23	École Albert Sarraut	quart. administratif (Ilots 1 à 9)
Bureau n° 24 A	École Catholique de Nyékonakpoé	quart. Nyékonakpoé nord-est (Ilots 10 à 14) carte nos 1 à 1.000
Bureau n° 24 B	École Catholique de Nyékonakpoé	quart. Nyékonakpoé nord-est (Ilots 15 à 17 et 19) carte nos 1001 à 1265
Bureau n° 25 A	École Evangélique de Nyékonakpoé	quart. Nyékonakpoé sud-est (Ilots 22 à 26) carte nos 1 à 1.000
Bureau n° 25 B	École Evangélique de Nyékonakpoé	quart. Nyékonakpoé sud-est (Ilots 20 et 21,27 à 31,49 et 50) carte nos 1 à 1000
Bureau n° 25 C	École Evangélique de Nyékonakpoé	quart. Nyékonakpoé sud-est (Ilots 22 à 26) carte nos 1001 à 1277 (Ilots 20 et 21,27 à 31,49 et 50) carte nos 1001 à 1248
Bureau n° 26 A	École Catholique de Nyékonakpoé	quart. Nyékonakpoé ouest (Ilots 18,51 à 60)
Bureau n° 26 B	École Catholique de Nyékonakpoé	quart. Nyékonakpoé ouest (Ilots 61 à 69)
Bureau n° 27 A	École Catholique Kodjoviakopé	quart. Kodjoviakopé sud-est (Ilots 32 à 42,43 à 48,70 à 72) + carte nos 927 à 1226
Bureau n° 27 B	École Catholique Kodjoviakopé	quart. Kodjoviakopé ouest (Ilots 43 à 48,70 à 72) carte nos 1 à 926
<i>Septième Section</i>		
Bureau n° 28 A	Collège Saint Joseph	quart. Tokoin est (Ilots 1 à 41)
Bureau n° 28 B	Collège Saint Joseph	quart. Tokoin est (Ilots 13) carte nos 1 à 700
Bureau n° 28 C	Collège Saint Joseph	quart. Tokoin est (Ilots 13) carte nos 701 à 1274
Bureau n° 29	Petit Séminaire Tokoin	quart. Tokoin ouest (Ilots 8 à 12)
Bureau n° 30 A	Ecole Jacob Adjallé	quart. Tokoin nord et centre (Ilots 5 à 7,14 à 16) carte nos 1 à 1000
Bureau n° 30 B	Ecole Jacob Adjallé	quart. Tokoin nord et centre (Ilots 5 à 7, 14 à 16, 17, 23 à 25) carte nos 1001 à 1272
Bureau n° 31 A	Ecole Marie Reine de l'Univers	quart. Tokoin sud (Ilots 18 à 22)
Bureau n° 31 B	Ecole Marie Reine de l'Univers	quart. Tokoin sud (Ilots 26 à 27)

*Circonscription de Lomé*

Le bureau de vote n° 18 est transféré de l'école officielle de Kohé à l'école officielle de Vakpo.

Le bureau de vote n° 20 est transféré de la station de pompage d'Athiémedé à l'école officielle de Madjikpéto.

*Circonscription de Klouto*

Un bureau de vote qui portera le numéro 14 B est créé dans le village de Kouma-Tsamé avec comme ressort les électeurs des villages de Tsamé et Totchi' précédemment inscrits au bureau n° 14.

Un bureau de vote qui portera le numéro 1 B est créé dans le village de Dénou avec comme ressort les électeurs des villages de Dénou et Ounadjassi précédemment inscrits au bureau n° 1 de Tinipé.

*Circonscription d'Anécho*

Bureaux	Emplacements	Ressort
Bureau n° 1	École officielle	Agbétiko et ses fermes
Bureau n° 2	École officielle	Agomé-Séva, Agbandé et leurs fermes
Bureau n° 3	École officielle	Avévé et Kpondavé et leurs fermes
Bureau n° 4	École officielle	Batonou et ses fermes
Bureau n° 5	École officielle	Adamé et ses fermes
Bureau n° 6	École officielle	Agbanakin et ses fermes
Bureau n° 7	École officielle	Klologé et ses fermes
Bureau n° 8	École officielle	Momé-Gbavé et ses fermes
Bureau n° 9	École officielle	Amégnan 1, Koutigamé, Koutivimé, Balimé et leurs fermes
Bureau n° 10	École officielle	Amégnan II et ses fermes
Bureau n° 11	École officielle	Amégnan III et ses fermes
Bureau n° 12	École officielle	Momé-Hounkpati I et ses fermes
Bureau n° 13	École officielle	Momé-Hounkpati II et ses fermes
Bureau n° 14	École officielle	Afagnagan I et ses fermes
Bureau n° 15	École officielle	Afagnagan II et ses fermes
Bureau n° 16	École officielle	Afagna-Bletta Maoussi et ses fermes
Bureau n° 17	École officielle	Afagna-Bletta Kpétémé 1 et ses fermes
Bureau n° 18	École officielle	Afagna-Bletta Kpétémé II et ses fermes
Bureau n° 19	École officielle	Afagna-Bletta Atchadomé I et ses fermes
Bureau n° 20	École officielle	Afagna-Bletta Atchadomé II et ses fermes
Bureau n° 21	École officielle	Agomé-Glozou et ses fermes
Bureau n° 22	École officielle	Glidji, Glidji-Kpodji Assoukopé et leurs fermes
Bureau n° 23	École officielle	Zalivé et ses fermes, Logopé, Totchouanyi, Ahlokomé, Mahupé, Avémé, Tossouhon
Bureau n° 24	École officielle	Zowla et ses fermes
Bureau n° 25	École officielle	Hounlokoé et Afidégnigban et leurs fermes
Bureau n° 26	École officielle	Akoda, Kouénon, Djankassé, Agbantokopé, Akodé-djrébo et leurs fermes
Bureau n° 27	École officielle	Agnronkopolé et ses fermes
Bureau n° 28	École officielle	Badougbé I, Agbantokopé et leurs fermes
Bureau n° 29	École officielle	Badougbé II et ses fermes
Bureau n° 30	École officielle	Wogba et ses fermes
Bureau n° 31	École officielle	Togoville et ses fermes
Bureau n° 32	École officielle	Ekpu et ses fermes
Bureau n° 33	École officielle	Sévagan I et ses fermes
Bureau n° 34	École officielle	Sévagan II et ses fermes
Bureau n° 35	École officielle	Hahotoé et ses fermes
Bureau n° 36	École officielle	Akoumapé I et ses fermes
Bureau n° 37	École officielle	Assiko, Apégan, Dafos Atchavé, Animabio
Bureau n° 38	École officielle	Akoumapé II et ses fermes
Bureau n° 39	École officielle	Akoumapé III et ses fermes
Bureau n° 40	École officielle	Doulassa
Bureau n° 41	École officielle	Akoumapé IV, Atchavé Zooti I
Bureau n° 42	École officielle	Zooti II
		Attitonog 1

Bureaux	Emplacements	Ressort
Bureau n° 43	Ecole officielle	Attitogon II
Bureau n° 44	Ecole officielle	Attitogon III
Bureau n° 45	Ecole officielle	Attitogon IV
Bureau n° 46	Ecole officielle	Attitogon V
Bureau n° 47	Ecole officielle	Attitogon VI, Hompou
Bureau n° 48	Ecole officielle	Attitogon VII
Bureau n° 49	Ecole officielle	Adjrégo, Vogan I
Bureau n° 50	Ecole officielle	Adjrégo, Vogan II
Bureau n° 51	Ecole officielle	Adjrégo, Vogan III
Bureau n° 52	Ecole officielle	Adjrégo, Vogan IV
Bureau n° 53	Ecole officielle	Marché, Vogan V
Bureau n° 54	Ecole officielle	Marché, Vogan VI
Bureau n° 55	Ecole officielle	Sagada, Vogan VII
Bureau n° 56	Ecole officielle	Sagada, Vogan VIII
Bureau n° 57	Ecole officielle	Sagada, Vogan IX
Bureau n° 58	Ecole officielle	Sagada, Vogan X
Bureau n° 59	Mission Catholique	Mission Catholique, Vogan XI
Bureau n° 60	Mission Catholique	Mission Catholique, Vogan XII
Bureau n° 61	Mission Catholique	Mission Catholique, Vogan XIII
Bureau n° 62	Mission Catholique	Mission Catholique, Vogan XIV
Bureau n° 63	Ecole officielle	Afowimé I
Bureau n° 64	Ecole officielle	Afowimé II
Bureau n° 65	Ecole officielle	Vo-Attivé I
Bureau n° 66	Ecole officielle	Vo- Attivé II
Bureau n° 67	Ecole officielle	Vo-Asso
Bureau n° 68	Ecole officielle	Vo-Kponou
Bureau n° 69	Ecole officielle	Vo-Tokpli
Bureau n° 70	Ecole officielle	Vo-Koutimé I
Bureau n° 71	Ecole officielle	Vo-Koutimé II
Bureau n° 72	Ecole officielle	Vo-Koutimé III
Bureau n° 73	Ecole officielle	Vo-Koutimé IV
Bureau n° 74	Ecole officielle	Vo-Koutimé V
Bureau n° 75	Ecole officielle	Dagbati
Bureau n° 76	Ecole officielle	Anfoin I
Bureau n° 77	Ecole officielle	Anfoin II
Bureau n° 78	Ecole officielle	Anfoin III
Bureau n° 79	Ecole officielle	Anfoin IV
Bureau n° 80	Ecole officielle	Anfoin V
Bureau n° 81	Ecole officielle	Anfoin VI
Bureau n° 82	Ecole officielle	Anfoin VII
Bureau n° 83	Ecole officielle	Anfoin VIII
Bureau n° 84	Ecole officielle Hall	Hall Sigbéhoué
Bureau n° 85	Ecole officielle d'Atoéta	Atoéta
Bureau n° 86	Ecole officielle	Aklakougan I
Bureau n° 87	Ecole officielle	Aklakougan II
Bureau n° 88	Ecole officielle	Aklakougan III
Bureau n° 89	Ecole officielle	Aklakougan IV
Bureau n° 90	Ecole officielle	Hetchavi
Bureau n° 91	Ecole officielle	Molokoui
Bureau n° 92	Ecole officielle	Hlandé
Bureau n° 93	Ecole officielle	Djéta
Bureau n° 94	Ecole officielle	Séko
Bureau n° 95	Ecole officielle	Agouègan
Bureau n° 96	Ecole officielle	Boko
Bureau n° 97	Ecole officielle	Porto-Séguro
Bureau n° 98	Ecole Mission Cath.	Ecole Mission Catholique Gounkopé
Bureau n° 99	Ecole Villa Togokomé	Ecole Villa Togokomé
Bureau n° 100	Ecole officielle Gbodjomé	Gbodjomé

Bureaux	Emplacements	Ressort
<i>Commune d'Anécho</i>		
Bureau n° 1	Ecole Méthodiste Kpota	quartiers: Badji et Djossé
Bureau n° 2	Ecole officielle Kpota	quartiers: Kpota et Dégbénou
Bureau n° 3	Foyer Culturel	quartiers: Vodoughé, Adinakondji, Kokoutsé, kondji, Adankondji, Nléssi, Djamatadij, Ella, Bokotikponou.
Bureau n° 4	Hôtel de Ville (Mairie)	quartiers: Flamani, Légbanou, Fantékomé, Magna, Agbodji, Aplaiho, Kondji, Apounoukpa.
Bureau n° 5	Ecole officielle Adjido	quartiers: Adjido, Landjo, Adjidogan, Kémidécondji
Bureau n° 6	Tribunal de Zébé	quartiers: Zongo, Messankondji, Payimé, Sanvee condji, Agglomération de Zébé.
<i>Commune de Tsévié</i>		
Bureau n° 1	Ecole officielle de Kpali	électeurs des quartiers Dévé et Kpali
Bureau n° 2	Ecole officielle de Tékagni	électeurs des quartiers Tékagni et Adiakpo
Bureau n° 3	Ecole de la Mission Evang.	électeurs des quartiers Bégbé, Gbalipé, Adakpodji et Kpatéfi
Bureau n° 4	Ecole de la Mission Evang.	électeurs des quartiers Wagba, Hétsiavi et Akakpokodji.
Bureau n° 5	Bureaux de la Circonscrip.	électeurs des quartiers Wémé, Didomé, Tsiapé, Assiama et Zongo.
Bureau n° 6	Tribunal	électeurs des quartiers Administratif, Gare, N'Dagni et Boloumondji

*Circonscription de Tsévié*

Le bureau de vote n° 8 est transféré du marché de Gbainvié à l'école catholique de Aképé II avec comme ressort les électeurs du village de Aképé.

Le bureau de vote n° 46 est transféré de l'école catholique d'Alokoégbé au hangar de Bolou-Centre avec comme ressort les électeurs des villages de Bolou-Centre, Kpémé, Vavatsi et Bolougan.

Le bureau de vote n° 47 demeure à l'école catholique d'Alokoégbé mais avec comme ressort les électeurs des villages de Alokoégbé, Agbadomé, Gatigblé, Ativémé et Dékpo.

Le bureau de vote n° 48 est transféré de l'école catholique d'Alokoégbé à l'école catholique de Bolou-Kpéta avec comme ressort les électeurs des villages de Bolou-Kpéta, Agoménou et Klokpoé.

Le bureau de vote n° 54 est transféré du hangar d'Abobo au hangar de Lébè avec comme ressort les électeurs du village de Lébè et ses fermes.

Le bureau de vote n° 51 précédemment à mission Tové III est transféré à Kovié III (école Evangélique) avec comme ressort les derniers électeurs inscrits de Kovié.

Le bureau de vote n° 72 précédemment à Donon est transféré à Gblainvié II (Etat-Civil) avec comme ressort les électeurs de Donon, Avédji, Klokpu, Kpogué et fermes.

### *Commune d'Atakpamé*

Bureaux	Emplacements	Ressort
Bureau n° 1	Ecole officielle de Lom-Nava	avec comme ressort les électeurs des quartiers Lom-Nava, Nyékona-kpoé et Administratif
Bureau n° 2	Mairie	avec comme ressort les électeurs du quartier Gnagna
Bureau n° 3	Mairie	avec comme ressort les électeurs des quartiers Zongo-Gnagna et Gnagna
Bureau n° 4	Ecole officielle de Midoudou	avec comme ressort les électeurs des quartiers Woudou, Agadomé et Blakpa
Bureau n° 5	Ecole Normale	avec comme ressort les électeurs du quartier Djama
Bureau n° 6	Ecole d'Application	avec comme ressort les électeurs des quartiers Zongo - Cotocoli - Djama et Djama.

### *Circonscription d'Akposso*

Le bureau de vote n° 17 est transféré de l'école de Otadi-Didokpo au village de Okama avec comme ressort les électeurs des villages de Okama, Otadi-Didokpo, Yalla, Itokoubé, Bétéyi et Edoko.

Le bureau de vote n° 18 est transféré de l'école de Yadé au village de Otadi avec comme ressort les électeurs des villages de Otadi, Yadégbékon, Alaoussou et Illiko.

Le bureau de vote n° 19 demeure fixé à l'école de Gamé mais avec comme ressort les électeurs des villages de Gamé, Bato, Illiko-Didokpo, Illiko-Gamé et Gnamassilé.

Le bureau de vote n° 20 demeure fixé à l'école de Tsévia mais avec comme ressort les électeurs des villages de Tsévia, Okpaté-Yalla, Adjassihouéhoué, Kpolavé-Bétéyi, Ilouva et Amava.

Le bureau de vote n° 36 est transféré de l'école de Brounfoun au village de Gbendé avec comme ressort les électeurs des villages de Gbendé et ses fermes, Aka et ses fermes et Brounfoun.

### *Circonscription de Sokodé*

Un bureau de vote qui portera le numéro n° 20 B est créé dans le village de Tabalo avec comme ressort les électeurs des villages de Tabalo, Malfacassa et Agbabou.

Le bureau de vote Balanka II qui conservera le numéro 8/28 est transféré dans le village de Koulouni avec comme ressort les électeurs des villages de Koulouni et fermes.

Bureaux	Emplacements	Ressort
<i>Commune de Sokodé</i>		
Bureau n° 1	Ecole officielle de Didaoré	avec comme ressort les électeurs des quartiers Didaoré n° 1
Bureau n° 2	Mairie	avec comme ressort les électeurs des quartiers Didaoré n° II
Bureau n° 3	Salle d'audience de Justice	avec comme ressort les électeurs des quartiers Administratif - Komakpodjo, Tchogbala et Kouloubé
Bureau n° 4	Centre Culturel	avec comme ressort les électeurs des quartiers Zongo, Tchogbala et l'ancien terrain
Bureau n° 5	Ecole officielle	route du grand marché avec comme ressort les électeurs des quartiers de Tchawada
Bureau n° 6	Ecole officielle	route Bassari avec comme ressort les électeurs des quartiers Kossobio
Bureau n° 7	Grand marché	route Akamadé - Kandjididé, Barrière et Kpaloukaplou.

### *Commune de Bassari*

Bureau n° 1	Bureau de Circonscription	électeurs des quartiers Kibédipou, Ekoré, Djimbiri, Langondé, Kakkundi, Moandé, Boukoundjiba, Kpankissi, Nangbani — Obridempou, fonctionnaires
Bureau n° 2	Centre Culturel	électeurs des quartiers Zongo, Kitangba, Bikoutchabé, Nagbani — Tchadempou
Bureau n° 3	Mairie	électeurs des quartiers Boukpessiba, Dikotigbandi, Binaparba - Bitchamambé, Binaparba-Bitchabombé et Bidobabé
Bureau n° 4	Cours Complémentaire	électeurs des quartiers Ouadandé et Binanwaliba

### *Circonscription de Bassari*

Bureau n° 5 BASSARI	Ecole Régionale	électeurs de Tchotoukou, Bitankpara, Peulhs-Bassari, Binanwaliba - Konkomba, Koutang, Dikotigbandi - Konkomba, Binanwaliba - Katcha-Losso, Kinsaka-Konkomba
Bureau n° 6 KALANGA	Ecole Régionale	électeurs de Kalanga, Nanwalimane, Kalanga-Losso, Losso-Didjoyiré, Kimolou, Katcha-Losso-Kalanga, Didjoyiré.
Bureau n° 7 BAGHAN	Ecole Régionale	électeurs de Baghan-ville, Kabrais-Baghan, Tchapposé, Yankassia, Ouallalé
Bureau n° 8 BOUGABOU	Mission Catholique	électeurs Binako-Losso I, Binako-Losso II, Cotocoli - Binako, Niaoutan-Mallacassa, Bougabou

Bureaux	Emplacements	Ressort	Bureaux	Emplacements	Ressort
Bureau n° 9 TCHATCHA-MINADE	Ecole Régionale	électeurs de Tchatchamianadé, Akcyta, Lékéléké, Boutangbatou, Nangbafli-Kawa I, Nangbani-Kawa II, Labo, Losso, Nangbani - Kawâ, Kabrais-Tchatchamianadé	Bureau n° 20 SANTE-BAS	Ecole Régionale	électeurs de Santé-Bas, Laou - Kagbanda, Kanouaboa, Fayada-Santé-Bas, Gnata-losso, Bandé-Santé-Bas
Bureau n° 10 DIMORI	Dispensaire	électeurs de Dimori ville, Binatabé, Katcha-Losso, Kountoum, Konkomba, Taman, Kankpalé, Katcha-Konkomba, Kountoum	Bureau n° 21 SANTE-HAUT	Marché	électeurs de Santé-Haut, Saré-Kaoua, Akaladé-Koua, Kaliada, Santé-Mao Losso, Piya-Kaoua, Kaloudé, Souadina-Kawa, Tchitchao - Kawa, Kawa - Losso, Lamatessi N'Dongbéza, Boughoun-Kawa, Ouakadé-Peulhs
Bureau n° 11 BITJABE	Ecole Régionale	électeurs de Bidjömambé, Inaré, Kouyoulé, Katcha-Konkomba, Bibadjibé, Bakpaya, Bitjabé-Peulhs, Bikpadjabé, Bitchobébé, Katcha-Losso, Binadjoubé, Bissokpabé, Bitjabé ville, électeurs de Bissibi, Bangéli - Zongo, Boukoulkpambé, Bélé-Mélé, Bisibi-Konkomba, Blakpabé, Bikambombé, Peulhs Bangéli, Bitankpambé	Bureau n° 22 SANTE-HAUT	Hangar Marché	électeurs de Ouakadé, Ouakadé-Zongo
Bureau n° 12 BANGELI	Ecole Régionale	électeurs de Sansalé, Natchamba, Tabanlé, Natchamba-Zongo, Douané-Natchamba, Louatchoulé, Kiborgbène, Katcha-Losso, Katcha-Konkomba, Pandjoyi	Bureau n° 23 NAWÂRE	Ecole Régionale	électeurs de Nawaré, Nagnéné, Bondido, Boudjalé, Kpanlé, N'Sandjabo, Ouadjado, Nampoa, Nagbidjabo, N'Ouakpamboune, Djépil, Binadjougbe, Koussatine, Nayié
Bureau n° 13 BANGELI	Hangar Marché	électeurs de Oubatédom-pou, Kadjmpou, fonctionnaires-Kabou Boatré, Djangbédjadoumpou, Naliki - Kabou, Koukpon	Bureau n° 24 BAPURE	Marché	électeurs de Bapuré ville, Koudjokponkpon, Bitchankpabé, Bikpabombe
Bureau n° 14 KABOU	Marché	électeurs de Musulmans-Kabou, Nagots-Kabou, Oukpan-doumpou, Tindandé, Binadjoubé, Naliki-Sara, Farédompou, Boukoutchabé	Bureau n° 25 BAPURE	Ecole Régionale	électeurs de Padjelle, Borgogou, Koubaobou, Pou-tamélé Peulhs, Pipindjoli, Boé-Ouadjalé, Kida-bou, Insado, Nanané
Bureau n° 15 KABOU	Ecole Régionale	électeurs de Sara-Sara, Didjondjondji Peulhs, Cabrais Mao-Oukpan-doumpou, Natchiboréi Kabou, Taméné-Cabrais, Kpalo-Kon-komba, Koukpon-Losso, Noukoutour, Taméné-Losso, Boussékou - Cabrais	Bureau n° 26 NANDOUTA	Ecole Régionale	électeurs de Bikpandjibé, Kandjock, Possa, Tchadou, Narbonne-Garka, Dondone, Bitjabé-Nandouta, Nandouta-ville, Boukoulkpambé, Kpabolé, Koukpon Nandouta, Ifalbou'
Bureau n° 16 KABOU	Dispensaire	électeurs de Kabékou, Kadjmpou Losso, Nouhoulmé, Katcha-Kabou, Kikpéou-Kabou, Dan-daré-Losso	Bureau n° 27 GUÉRIN-KABOU	Elevage	électeurs de Guérin-Kouka-ville, Zongo Guérin Kouka, Koubérétou, Koussamonsi, Kitoman, Natchitikpi - Losso, Koussambo
Bureau n° 17 KABOU	Centre Pilote	électeurs de Koubamban, Konkomba, Langa-Kabou, Kidjoman, Koubamba-Losso, Mossi de Manga, Cabrais de Manga	Bureau n° 28 GUÉRIN-KABOU	Ecole Régionale	électeurs de Kouni, Ouagamie, Kinakpatéou, Peulhs, Guérin-Kouka, Gbangbalé, Koudjoudjou, Koukoumboule, Kabogmabé, Namändjoré, Niantoulé, Tagmaboul, Koulamon, Tchirkpambo, Koumassi, Fonctionnaires
Bureau n° 18 MANGA	Marché	électeurs de Koundouna, Lié-Koundoum, Kprou, Horo, Kpatcharia, Soya, Lié-Tchakasso, Kounkoum peulhs	Bureau n° 29 NAMPOACH	Marché	électeurs de Nampach, Napimbo, Démon, Kpatalbo, Nargbal, Toguel, Gbangbalgo, Namab
Bureau n° 19 KOUNDOUM	Marché	électeurs de Koutière, Kadole, Atontébou	Bureau n° 30 NAMPOACH	Ecole Régionale	électeurs de Natéhiboré, Namon ville, Langanamon, Koutchétchéou, Peulhs-Namon
			Bureau n° 31 NAMON	Dispensaire	électeurs de Koutégou, Naoualo, Atchoré
			Bureau n° 32 NAMON	Hangar	

Bureaux	Emplacements	Ressort
Bureau n° 33 KIDJABOUN	Ecole Régionale	électeurs de Kidjabounville, Satchalé, Kissabouini, Djakpagnon, Tépil, Igbétab, Toni, Téman, Tinaboupi, Pétab, Boumbaré, Nabouri, Nassibiki, Nadjépil Nabbibe, Tapoune, Ikpassalé électeurs de Koulifiagou, Mina-Koulifiagou, Nawakou, Kadogou, Djabogou, Kara, Kpanpandé, Gbangbalé, Katchamba-Zongo, Djabotcham, Iboudjo, Djourpini, Katchambaville.
Bureau n° 34 KATCHAMBA	Ecole Régionale	

*Circonscription de Lama-Kara*

Deux bureaux de vote supplémentaires qui porteront les numéros 10 B et 15 B sont créés respectivement à Sahoudé et Houdé avec comme ressort les villages de Sahoudé et Houdé.

*Circonscription de Niamtougou*

Un bureau de vote qui portera le numéro 12 bis est créé à l'école officielle d'Anima avec comme ressort les électeurs du village d'Anima précédemment rattaché à Alloum.

Un troisième bureau de vote qui portera le numéro 16 bis est créé à Défalé-bas avec comme ressort les électeurs du village Lao précédemment à Défalé-bas I.

*Circonscription de Mango*

Un bureau de vote supplémentaire qui portera le numéro 4 B est créé au dispensaire de Barkoissi avec comme ressort les électeurs des villages de Mandiéri, Dankour, Donbock, Kpédjak, Loko-Barkoissi et Koubengou anciennement rattachés au bureau n° 4.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel de la République togolaise*, et vu l'urgence, diffusé par voie de radio, de presse et d'affichage.

Lomé, le 28 avril 1965

F. Mama

